

# OÙ EN EST L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE À EST ENSEMBLE ?

## Contractuel-les

La CGT a obtenu l'égalité de traitement envers les enseignants artistiques, les collègues contractuels en CDD depuis plus de 6 ans doivent se voir proposer un CDI.

Nous suivons également de près l'évolution de carrière pour les contractuels. Nous avons obtenu que tous les contractuels soient revalorisés selon la grille indiciaire de leur grade à chaque date anniversaire de leur contrat. Pour les plus anciens une revalorisation a été normalement effectuée en fonction de l'ancienneté.

***Si vous n'avez rien reçu des RH vous pouvez nous le signaler nous ferons remonter les cas individuels.***

## Réorganisation de la Direction de la Culture

Nous avons demandé un bilan de cette réorganisation. Les premiers signaux de problèmes que nous avons soulevés lorsqu'elle a été imposée apparaissent, recentralisation inutile, dépossession du cœur du travail des enseignants, plénière des conservatoires dont on a déjà expérimenté l'inutilité, thématiques pédagogiques impulsées par les enseignants et discutées et décidées entre directeurs etc.

***Nous demandons qu'une mise à plat de l'organisation de la direction de la culture soit lancée.***

## Intervenant-es en milieu scolaire

Afin d'analyser les conditions de travail des intervenants en milieu scolaire, la CGT a réalisé une enquête dans certains conservatoires d'Est Ensemble. Nous avons rédigé un rapport avec des préconisations que nous avons envoyé à l'employeur. Il ressort que la plupart de ces collègues travaillent dans des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) et seraient en droit d'obtenir la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire). Nous en avons fait la demande au Président.

***Pour appuyer cette demande nous appelons à la mobilisation de tous les collègues intervenants ou non en milieu scolaire !***

## Enseignement artistique et prime

La filière enseignement artistique n'est pas concernée par la revalorisation des régimes indemnitaires en chantier dans toutes les collectivités.

Cependant, un décret du 19 juillet dernier a établi le doublement de l'ISOE pour l'Éducation Nationale. Un dispositif tout à fait transposable pour les enseignants territoriaux.

***Nous appelons à la mobilisation des enseignants artistiques pour imposer cette revalorisation !***

**En cas de difficultés, demande de précisions sur ces sujets ou d'autres, contactez-nous Permanences tous les lundis de 9h à 12h au Quadrium ou par mail [cgt@est-ensemble.fr](mailto:cgt@est-ensemble.fr)**

**Pour retrouver toute l'actualité syndicale, nous contacter, adhérer :  
[cgttestensemble.blog](http://cgttestensemble.blog) / facebook : [cgttestensemble](https://www.facebook.com/cgttestensemble)**